

Nombre :  
de Conseillers en exercice 19  
de Conseillers présents 17  
de Votants : 19

L'an deux mil vingt et un le 3 du mois de mai ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre , Maire . Date de la convocation le 2704/2021.

Membres Présents : MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Martine JOLLY, Romain THOMAS, Laetitia VAIRON, Patricia BRECHOTTEAU, Lydia PELLETIER, Franck PIARD, Alexandra SICARD, Christian VÉQUAUD, Yannick BLANCHARD, Dany COCQUET, Françoise LOIZEAU, Christian AUVOLAT, Joëlle CASSERON, Corinne EMERIT, Aude CHATAIGNÉ

Membres Absents Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Dany COCQUET, Jérémy BARÉ donne pouvoir à Martine JOLLY  
Christian AUVOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

### 350-21 Emplacements réservés- droit de préemption - terrains Cts FOUSSÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les décisions du 23 janvier et 6 mars 2019 2019 relative à l'acquisition d'une partie de la propriété des Consorts FOUSSÉ, inscrite en emplacement réservé N°5 sur le PLU. Il informe le conseil qu'à la lumière des nouveaux documents cadastraux consécutifs à l'opération d'arpentage, il conviendrait de modifier légèrement l'emprise de cette acquisition et propose la répartition suivante :

| Réf. Cadastre | Propriétaire       | Superficie         |
|---------------|--------------------|--------------------|
| AC n° 358     | FOUSSÉ Jean-Pierre | 526 m <sup>2</sup> |
| AC n° 355     | Consorts FOUSSÉ    | 169 m <sup>2</sup> |

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition d'acquisition au prix de 5 €/m<sup>2</sup> des parcelles suivantes :
- Confie à Maître GROLLEAU la rédaction de l'acte d'acquisition.
- Mandate Monsieur le Maire pour l'ensemble des démarches et la signature de toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :  
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .  
Ont signé au registre tous les membres.  
Pour extrait conforme ,  
Le Maire ,  
André Boulot

